

**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-six, le vendredi cinq juin, le Conseil municipal de la Commune de BONNES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Péchère de Chamberlanne Denis

Date de la convocation : 01 juin 2026

Présents : Mesdames CHASSIN Pascale, MULLER Amélie, FAURE Christine, ADAMY Sandy, Messieurs VALOIS Dominique, AUTHIER Adrien, ROUSSILLON Nicolas, CHAILLOUX Alain, VAN HOUTTE Ignace, BERTIEAU Luc.

Excusé : néant

Absent : néant.

Monsieur VALOIS Dominique a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : DESIGNATION DU REFERENT ALEAS CLIMATIQUES

ENEDIS invite le conseil municipal à désigner un référent aléas climatiques (anciennement « référent tempête »).

Son rôle en cas d'aléas climatiques sera notamment de :

- *Garantir un contact direct et opérationnel avec ENEDIS pour chaque collectivité,*
- *Faciliter la localisation d'anomalies sur le réseau.*
- *Être le relai des messages de prévention et de sécurités vis-à-vis du risque électrique.*

Monsieur Le Maire propose sa candidature comme référent titulaire.

Après avoir entendu cet exposé

Vu le code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L.2121-2 et L2121-33 ; **Considérant** la présentation faite ;

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal, à l'unanimité :

Désigne M. Denis Péchère de Chamberlanne en qualité de référent aléas climatiques

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Affiché et publié le 10 juillet 2026

BONNES, le 8 juillet 2026

Le Maire

M. Denis Péchère de Chamberlanne



